

République Française

\*\*\*\*\*

Commune de WAVRANS SUR L'AA

\*\*\*\*\*

PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL

En date 26 novembre 2018 à 18h00

(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

**Présidence** : Monsieur DELANNOY Julien, Maire

**Présents** : M.DELANNOY Julien, Maire – MM BOIN Eveline, LEGAY Henri Adjoint, MM, ANSEL Christine, CAPELLE Fabienne, CHEVROT Bruno, CUEGNET Chantal, DUMONT Philippe, FOUACHE Séverine, LOZINGUEZ Angélique, REMOND Jean.

**Absents excusés** : HENDRICK Olivier.

**Absents** : DEVIGNE Gérard, SOUDANS Martine.

**Procuration** : HENDRICK Olivier à BOIN Eveline.

**Convocation** : du 19/11/2018.

**Secrétaire** : ANSEL Christine.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

**Travaux supplémentaires chantier extension/rénovation Ecole des Orchidées**

Monsieur le Maire rappelle les devis objets d'un report lors de la dernière réunion du conseil municipal en date du 15/10/2018. En effet, 2 demandes de TS (Travaux supplémentaires) ont été mises en attente. Leurs analyses menées depuis permettent de les présenter à nouveau au conseil municipal.

- Devis n° 17/313A de chez ThermoClim pour un montant de 2 657,87 € HT.

Monsieur le Maire expose la désignation des travaux : modification de matériels sanitaires, travaux sur les canalisations de chauffage et de gaz existantes.

- Devis n° 18/483 de chez Thermoclim pour un montant de 220,76 € HT.

Monsieur le Maire expose la désignation du devis : changement et installation du chauffe-eau du local « repro ».

- Devis n°DV08739 de chez Flash Energies d'un montant de 2 811,50 € HT.

Monsieur le Maire expose la désignation des travaux : fourniture et pose de câblage nécessaire au raccordement de l'école au tarif jaune.

Il rappelle le retard pris au niveau de ce raccordement et son importance pour les essais des nouvelles installations (dans un premier temps) et la mise en fonctionnement de l'école. Il précise que la pose du coffret en façade a été réalisée la semaine dernière mais que l'alimentation n'est prévue que le 20/12.

Le fournisseur d'énergie sera celui sélectionné par la FDE avec laquelle la commune a déjà signé une convention.

Monsieur le Maire informe que ces dépenses supplémentaires se situent en deçà du seuil de 15 % du montant signé dans les actes d'engagement.

Ainsi, la variation du marché par lot se répartie comme suit :

	Montant Marché options comprises	Montant avenant 1	Taux variation marché
Lot 8 :	157 385,30 € HT	2 657,87 € HT	+ 1,83 %
Chauffage –		+	
Ventilation –		220,76 € HT	
Plomberie -			
Sanitaires			

	Montant Marché options comprises	Montant avenant 1	Taux variation marché	Montant avenant 2	Taux variation marché	Montant avenant 3	Taux variation marché
Lot 7 : Electricité FLASH ENERGIE	136 229,40 € HT	3 740,00 € HT	+ 2,75 %	3 716,68 € HT	+ 5,47 %	2 811,50 € HT Raccordement tarif jaune	+ 7,54 %

Le conseil municipal à l'unanimité valide les TS présentés et autorise Monsieur le Maire a réaliser toutes les démarches pour leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire précise qu'un changement de couleur de façade devrait être envisagé afin de la rendre moins salissante. Les travaux de peinture extérieure restant à réaliser ne le seront pas pour la réception des travaux (prévue ce 30/11) à cause des températures actuellement trop froides.

#### **Formation d'un agent communal**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2018/004 du 22/02/2018, autorisant un agent titulaire à passer la formation de base BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur).

L'agent communal a émis le souhait de poursuivre l'obtention du BAFA en participant à la formation d'approfondissement.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de financer cette formation pour un coût de 365.00 euros TTC. Elle se tiendrait en avril 2019.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le financement par la commune de la formation d'approfondissement BAFA de l'agent.

#### **Révision du linéaire de voirie communale**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2018/048 du 28/06/2013, classant la parcelle D1737 dans le domaine public communal.

Il rappelle la réunion du conseil municipal en date du 22/02/2018 et les travaux de réalisation de réfection de trottoirs réalisés cité M Ghier.

Monsieur le Maire expose que l'attribution des subventions est fonction du linéaire de voirie de la commune. Aussi, il propose à l'assemblée d'intégrer l'extension réalisée au niveau de la cité Marius Ghier au sein du linéaire communal, soit 13 ml.

Il précise que cette révision prendra effet en 2019.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de l'intégrer.

#### **Convention tripartite pour la récolte du papier/carton sur la commune**

Depuis mai 2002, la CCPL a mis en place un dispositif de collecte sélective des emballages ménagers et assimilés et les journaux magazines. Le dispositif permet actuellement de collecter et recycler d'une part le verre en apport volontaire dans des colonnes prévues à cet effet et d'autres part de collecter en mélange les autres matériaux notamment les papiers et les cartons.

L'adoption de la loi de transition énergétique pour la croissance verte en Août 2015 et le Plan National de Prévention Déchets 2020 incitent les collectivités territoriales à modifier leur vision de la gestion des déchets. Dans ce cadre, la CCPL souhaite mettre en place des colonnes d'apport volontaire de papier/carton dans chacune des communes afin d'y être récolté puis recyclé vers un industriel papetier local.

Actuellement sur le territoire de Wavrans sur l'Aa, l'Association de sauvegarde de l'église et de son patrimoine effectue un ramassage du papier/carton et utilise les bénéfices de cette collecte pour la rénovation intérieure de l'Eglise.

Aussi, la commune a souhaité ne pas faire partie du dispositif mis en place par la CCPL. Cette demande a reçu un écho positif mais il est nécessaire de mettre en place une convention entre les parties.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention proposée par la CCPL.

Ainsi, l'association s'engage

- à promouvoir auprès des habitants de la commune le projet de collecte de papier/carton en apport volontaire,
- à assurer le tri des papiers/cartons stockés,
- à assurer la bonne tenue des abords du point de dépôt,
- à assurer le chargement du camion et de la remorque,
- à accompagner le transporteur jusque chez RDM.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité décide de signer cette convention et autorise Monsieur le Maire à mettre tout en œuvre pour la mettre en place.

Monsieur le Maire précise qu'actuellement la récolte de l'association est stockée sous un chapiteau au niveau du local technique. Il propose d'engager une réflexion pour la mise à disposition d'un local.

### **Vente de bois**

Monsieur le Maire expose que la commune possède du bois, en trop grande quantité pour ses besoins, entreposé au niveau des ateliers techniques.

Mr le Maire propose la mise en vente de 3 lots de 5 stères au mieux disant.

Il propose de réaliser la vente selon les mêmes modalités que la délibération 2016/004 du 23/02/2016, c'est-à-dire :

- Visite organisée pour les personnes intéressées
- Vente réservée exclusivement aux habitants de la commune avec une seule offre possible par foyer.
- Les offres seront à déposées en mairie sous enveloppe avec choix du lot à l'intérieur jusqu'à la date butoir. Les enveloppes seront ouvertes au cours du conseil municipal qui suivra.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide la vente de bois dans ces conditions.

### **6/ Organisation des vœux et du weekend inaugural de l'école des Orchidées**

Monsieur le Maire propose d'organiser la cérémonie de présentation des vœux 2019 et la cérémonie d'inauguration de l'école des Orchidées sur un même weekend : les 5 et 6 janvier 2019.

Ainsi le samedi 05/01/2019 à 12h00 aurait lieu la cérémonie des vœux, précédée à 10h30 de l'inauguration de l'école. Le dimanche 06/01/2019 de 10h00 à 18h00, une porte ouverte de l'école des orchidées serait organisée en invitant la population.

Il propose la mise en place d'animations sur le weekend autant que possible en lien avec le projet pédagogique de l'école, en particulier l'art.

Les animations seraient les suivantes :

- Arrivée en calèche avec les financeurs pour rejoindre le site de l'Ecole
- La présence d'un caricaturiste (coût 1200 € TTC)
- La présence d'un sculpteur de ballons pour les enfants (coût 300 € TTC)
- La présence d'une borne photos (coût 450 € TTC)
- La distribution de stylos (coût 976,80 € TTC pour 1000)
- La distribution d'un morceau de galette des rois (le 06 janvier étant le jour de l'Epiphanie) et d'un café / verre de jus de pomme.

Il précise que d'autres achats seront également à prévoir (les demandes de chiffrage sont en cours) :

- Plaque inaugurale
- Cadre végétaux du hall d'entrée
- Enseigne de l'Ecole.

Une dictée « à l'ancienne » sera également organisée le dimanche à 16h00. Elle sera écrite par des enseignants à la retraite sur le thème de la nature. Un lot (bon d'achat chez nos artisans locaux) sera offert à la meilleure note et au meilleur soin.

Pour la bonne organisation de ce weekend, Monsieur le Maire demande la mobilisation des élus pour la préparation et la visite.

Henri LEGAY précise qu'il y a école le lendemain et qu'une présence de tous pour le nettoyage sera nécessaire également.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à réaliser les dépenses nécessaires à l'organisation de ce weekend.

#### **Questions diverses**

Monsieur le Maire informe que l'arbre de l'école sera planté ce mardi 27/11 à 16h00 en partenariat avec le Parc Naturel régional des Caps et Marais d'Opale. Il s'agit d'un érable champêtre, espèce régionale dont la coupe annuelle permet une maîtrise de sa taille, pour un coût de 25,55 € HT (le coût de l'arbre initialement prévu, un liquidambar sera soustrait du Marché lot 1.1 : 292.40 € HT).  
Le pourtour de l'arbre sera réalisé en alvéoles.

Monsieur le Maire informe que la réception des travaux de l'école a bien lieu ce 30 novembre comme prévu au marché. Néanmoins, des travaux restants à réaliser, celle-ci comportera de nombreuses réserves.

Monsieur le Maire informe que les travaux de la RD 192 réalisés par le Département sont terminés. Il souligne que la déviation occasionnée par les hameaux d'Assinghem, Védringhem a endommagé les voies communales. Un courrier le spécifiant sera adressé au président du Département.

Il informe que le pont d'Assinghem a été endommagé par l'entreprise réalisant des travaux au niveau de l'ancienne pisciculture, les assurances prendront en charge sa réfection après passage d'un expert, prévu le 04/12. Les devis ont été présentés en CAO ce 27/11.

Monsieur le Maire informe de la présence de stagiaires : 1 au niveau de l'école et 1 au niveau des ateliers techniques.

Monsieur le Maire rappelle la manifestation du Téléthon organisée ce 30/11.

Monsieur le Maire informe que la commission embauche a reçu les candidats au poste d'agents recenseurs ce 16/11 et qu'il a retenu les candidatures suivantes : Mme Zielinski, Mme Poulain et Mme Carlier.

Monsieur informe du changement de propriétaire de la boulangerie : il s'agit de Laura et Florent DELANNOY. L'enseigne devrait changer dans les mois à venir : L'atelier Delannoy.

Henri LEGAY précise que le parking de la boulangerie présente des trous. Monsieur le Maire informe qu'il s'agit d'un parking privé dont l'entretien dépend du propriétaire.

Il précise avoir été informé du souhait du Département de fixer à 30 km/h une portion de la RD comprenant la dangerosité de la circulation dû aux arrêts des véhicules devant la boulangerie.

Philippe DUMONT rappelle la flaqué d'eau présente régulièrement devant l'habitation du 16 rue de Remilly. Monsieur le Maire en fera le rappel auprès du Département.

Christine ANSEL informe des problèmes d'écoulement des eaux récurrents dans la rue de la belle vue.

Angélique LOZINGUEZ informe souhaiter ouvrir à la vente de vêtements la bourse organisée par la commission fête ce 15 décembre afin d'augmenter le nombre d'inscrits.

La séance est close à 19h30.

POUR EXTRAIT CONFORME  
En mairie, le 27 novembre 2018  
Le Maire,  
DELANNOY Julien

